

**DECISION N° 20230803\_P\_085  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention avec Sophie Lorette « Naturopathe / Reflexologue » prévu pour 16 interventions d'une heure trente sur les huit structures du territoire à raison de deux interventions par Maison d'Assistants Maternelles dans le cadre du développement du réseau MAM « Loire Semène » en faveur des parents et enfants fréquentant une MAM.**

Le Président,

N° 20230803\_P\_085

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**Sophie LORIETTE  
Naturopathe, Réflexologue  
Accompagnante en Périnatalité  
13 place des Victimes de la Déportation du Travail  
43240 SAINT JUST MALMONT**

Pour 16 interventions d'1h30 ; réflexologie plantaire, conseils en hygiène de vie en faveur des parents et enfants du territoire fréquentant une MAM dans le cadre du développement du réseau MAM Loire Semène à raison de deux interventions par MAM.

**Dates et lieux :**

- De Septembre à Décembre 2023 au sein des huit structures du territoire.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

**Durée :** 1h30 par intervention

**Montant :** 1120€ TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 3 Aout 2023

AR Prefecture

043-244301131-20230803-20230803\_P\_085-AU  
Reçu le 06/09/2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

